

Informations générales

Les **GÎTES DE 6 PERSONNES** comprennent un séjour avec kitchenette, un canapé lit, une chambre avec 3 lits simples (dont 1 superposé interdit aux enfants de moins de 6 ans) et 1 lit d'appoint et d'une salle de douche (WC séparé).

Les **GÎTES DE 8 PERSONNES** comprennent un séjour avec kitchenette, un canapé lit, une chambre avec un lit double, une chambre avec 3 lits simples (dont 1 superposé interdit aux enfants de moins de 6 ans) et 1 lit d'appoint et d'une salle de douche (WC séparé).

Les **BENGALIS** sont des hébergements toilés pour 4 personnes comprenant 2 chambres séparées, l'une avec 1 lit double et l'autre avec 2 lits simples, et d'une pièce principale avec kitchenette et rangements.

Horaire d'arrivée : l'hébergement sera mis à disposition à partir de 15h le jour de votre arrivée.

Horaire de départ : l'hébergement devra être libéré à 10h. Tout départ tardif sera facturé (15€ par heure supplémentaire).

Le **CAMPING** dispose de 100 emplacements sur terrain plat semi-ombragé avec 4 blocs sanitaires avec eau chaude et des bornes électriques de 16 ampères (possibilités de louer un frigo, une rallonge ou un adaptateur sur réservation).

Règlement intérieur

Vous déclarez avoir pris connaissance du règlement intérieur du Domaine de Trémelin.

Il est **donc formellement interdit** :

- de faire du feu et d'utiliser *un barbecue à charbon de bois*,
- de laisser *les enfants sans surveillance*,
- d'organiser des *soirées dansantes* et de faire tous bruits pouvant gêner ses voisins.

Les utilisateurs devront respecter l'environnement extérieur tant sur les nuisances sonores (bruit, etc....), que sur l'état de propreté de ce dernier.

Le non-respect du règlement pourra être sanctionné jusqu'à entrainer l'expulsion de ses auteurs s'il s'agit de manquements à la bonne tenue du site.

Un chèque de caution vous sera demandé à votre arrivée de 300€. Toute dégradation vous sera facturée à hauteur des dégâts causés ou si le ménage n'a pas été effectué correctement (l'heure de ménage est facturée 50€).

Mesures de sécurité

Vous déclarez avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prenez l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

- Les issues de secours devront toujours être dégagées.
- Les utilisateurs devront veiller impérativement à respecter les places de stationnement et notamment, à ne pas se stationner sur les pelouses, sur les accès réservés aux pompiers et aux services de secours.
- En cas de sinistre, l'évacuation se fera suivant les consignes affichées sur le panneau d'affichage du camping.
- Il est interdit de dormir dans la salle ou sur les parkings ou sur les espaces verts du Domaine.

Réservation

Un contrat écrit est établi entre vous et le Domaine et nous demandons :

- **30 % du prix du séjour**

A l'ordre du Domaine de Trémelin. Ce chèque est encaissé et confirme votre réservation.

Le solde de la prestation doit être réglé un mois avant la date du début du séjour.

Je soussigné(e) certifie avoir pris bonne connaissance des conditions générales de vente ainsi que du règlement intérieur du Domaine de Trémelin.

Date :

Signature (précédée de « lu et approuvé, conditions générales de vente et règlement intérieur acceptés »)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2017 DOMAINE DE TREMELIN

1- RESERVATION

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 30% du prix de la prestation et un exemplaire du formulaire de réservation signé par le client, ont été retournés au service de réservation du Domaine de Trémelin dans les 10 jours à compter de la réception du courrier.

2- REGLEMENT DU SOLDE

Le client devra verser le solde de la prestation convenue et restant due, et ce un mois avant le début du séjour. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

3- INSCRIPTION TARDIVE

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

4- DUREE DU SEJOUR

Le client signataire du présent formulaire de réservation conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

5- CAPACITE

Le présent formulaire de réservation est établi pour une capacité maximum de personnes qui ne peut en aucun cas être dépassée. Si le nombre de personnes dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires.

6- RESPONSABILITE

La société gérante, qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Le service de réservation ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de forces majeurs ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour.

7- ASSURANCES

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques. Le gérant n'est pas responsable des vols ou détériorations commis pendant le séjour du locataire.

8- ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

- Toute annulation doit être notifiée par écrit par lettre recommandée au service de réservation.
- si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début de la prestation, la somme conservée correspond à **30 % du montant total**.
 - si l'annulation intervient entre 30 et 8 jours avant le début de la prestation, la somme conservée correspond à **50 % du montant total**.
 - si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le début de la prestation, la somme conservée correspond à **100 % du montant total**.
- concernant la prestation restauration l'acompte sera entièrement conservé sans délai dans le temps.
En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

9- MODIFICATION D'UN ELEMENT DU FORMULAIRE DE RESERVATION PAR LE VENDEUR

Lorsqu'avant la date prévue du début de séjour, le service de réservation se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments du formulaire de réservation, l'acheteur peut (après avoir été informé par le vendeur) soit : résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la ou les modifications proposées par le vendeur : un avenant au formulaire de réservation est alors signé par les deux parties. Toute diminution du prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le locataire et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu sera restitué au locataire.

10- ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR DE LA PRESTATION

Lorsqu'avant le début du séjour, le service de réservation annule le séjour, il doit informer le locataire par lettre recommandée avec accusé de réception. L'acheteur sera remboursé immédiatement et sans pénalité des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

11- INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

12- CESSION DU FORMULAIRE DE RESERVATION PAR LE CLIENT

L'acheteur peut céder son formulaire de réservation à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour. Dans ce cas, l'acheteur est tenu d'informer par écrit le service de réservation de sa décision au plus tard sept jours avant le début du séjour.

13- ETAT DES LIEUX

A l'arrivée, le locataire est invité à contrôler le local et la liste du matériel, affichée dans le celui-ci et en cas de problème, il doit impérativement contacter le service accueil. Les locations sont confiées en état (ménage, voir inventaire effectué) ; toute détérioration ou dégradation sera facturée. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le locataire s'engage à assurer la remise en place du mobilier comme il était lors de l'arrivée dans les lieux.

14- DEPOT DE GARANTIE

A l'arrivée du client, une caution de 300 à 600 Euros par local sera demandée. Celle-ci sera rendue après inventaire, entièrement ou partiellement si le ménage n'a pas été effectué correctement (l'heure de ménage est facturée 60 Euros) ou si du matériel est manquant ou détérioré. Elle vous sera remise après votre départ ou par courrier.

15- REGLEMENT INTERIEUR

Il est à votre disposition. Le non respect du règlement pourra être sanctionné jusqu'à entraîner l'expulsion de ses auteurs s'il s'agit de manquements à la bonne tenue du site, et ce sans qu'aucune indemnité ne leur soit versée si leur séjour en était écourté.

La signature du formulaire de réservation vaut acceptation des conditions générales de vente.